



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-67235>

Département(s) de publication : 33

Annonce n° 24-67235

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-66306

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CHU BORDEAUX

Correspondant : DIRECTEUR LE, Directeur Général

Adresse : 12 rue Dubernat, 33400 TALENCE

Coordonnées :

Téléphone : 0556795679

Courriel : cecoma@chu-bordeaux.fr

Adresse internet : <https://www.chu-bordeaux.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Projet d'accompagnement de l'EHPAD Les Jardins de l'Alouette

CPV - Objet principal : 79400000

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "ReceptionOffres"

Au lieu de : "27/06/2024 à 12:00", **lire :** "27/06/2024 à 12:00"

- Dans la rubrique "Section 11"

Au lieu de : "Valeur estimée hors TVA : 20 000 euro(s)", **lire :** "L'accord-cadre composite s'exécute pour partie sur la base d'un prix forfaitaire et pour partie sur la base de bons de commande issus du bordereau des prix unitaires. Pour la partie à bons de commande, l'accord-

cadre avec maximum de 20 000 euros HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande"

- **Dans la rubrique "Section 3"**

Au lieu de : "Caractéristiques principales : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commandes. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. L'accord-cadre s'exécute au profit du CHU de Bordeaux", **lire :** "L'accord-cadre composite s'exécute pour partie sur la base d'un prix forfaitaire et pour partie sur la base de bons de commande issus du bordereau des prix unitaires. Pour la partie à bons de commande, l'accord-cadre avec maximum de 20 000 euros HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2024